

COMMUNE DE VILLENEUVE LES SABLONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2017

19h – Rectifié le 7 mars

COMPTE RENDU

Etaient présents :

Christian NEVEU, Laurent BILLARD, Sylvie JULIÉ, Alain JOLIVOT, Lydia OEUVRARD, Philippe BOURGEOIS, Danièle PUISSANT, Hubert de BESOMBES, Ingrid BERBION, Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Suzette SAUVEGRAIN.

Etaient absents :

Isabelle LENERAND (donne pouvoir à Sylvie JULIÉ), Patrick AFCHAIN (donne pouvoir à Corinne ANDRÉ-BAUCHET), Philippe ATTAGNANT (donne pouvoir à Suzette SAUVEGRAIN).

Gaston DUCHATEAU

Laurent BILLARD a été élu secrétaire.

QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 décembre 2016

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 27 décembre 2016.

Corinne ANDRÉ-BAUCHET demande si le compte-rendu du 6 octobre 2016 a bien été modifié suite à sa remarque au Conseil Municipal du 12 décembre 2016 et à sa redite au Conseil Municipal du 27 décembre 2016.

Monsieur le Maire précise que les modifications d'un compte-rendu sont inscrites au compte-rendu du Conseil Municipal suivant. Ce qui a été le cas le 12/12/2016 modifiant de fait le compte-rendu du 06/10/16.

En l'absence de question ou de remarque complémentaire, Monsieur le Maire procède au vote.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 27 décembre 2016 est approuvé à : 12 voix Pour, 2 voix Contre (Philippe ATTAGNANT, Corinne ANDRÉ-BAUCHET).

2. Vote du compte administratif 2016 :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence d'Hubert de BESOMBES, délibérant sur le compte administratif principal de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Christian NEVEU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-après,
- **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses :	636 894,23€
Recettes :	788 224,65€
Excédent 2015 reporté :	52 524,61€
Excédent cumulé :	203 855,03€

Section d'investissement

Dépenses :	154 056,86€
Recettes :	549 231,54€
Déficit 2015 reporté :	-163 975,56€
Excédent cumulé :	231 199,12€

Sous la présidence d'Hubert de BESOMBES, **le conseil municipal après en avoir délibéré**, vote le compte administratif 2016 à 11 voix Pour et 2 Abstentions (Philippe ATTAGNANT, Patrick AFCHAIN).

3. Vote du compte de gestion 2016 :

Monsieur le Maire expose, en accord avec Monsieur le percepteur, que le compte de gestion est en tout point identique au compte administratif de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2016 à 12 voix Pour et 2 Abstentions (Philippe ATTAGNANT, Patrick AFCHAIN).

4. Affectation des résultats 2016 :

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christian NEVEU,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,
Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de 2016,
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement),

Propose d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de financement de la section d'investissement (en ligne 001) : 231 199,12€

Excédent de financement de la section de fonctionnement (en ligne 002) : 203 855,03€

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote l'affectation des résultats à 12 voix Pour et 2 Abstentions (Philippe ATTAGNANT, Patrick AFCHAIN).

5. Vote des taux 2017 :

Monsieur le Maire expose que la commission budget, réunie le 16 février 2017, propose de ne pas modifier les taux communaux d'imposition pour l'exercice 2017.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote pour ne pas changer les taux d'imposition à 13 voix Pour et 1 Abstention (Philippe ATTAGNANT).

6. Vote du budget primitif 2017 (par chapitre) :

Monsieur le Maire expose que le projet de budget a été communiqué à la commission budget qui s'est réunie le jeudi 16 février 2017. La commission budget a examiné article par article la section de fonctionnement ainsi que la section d'investissement. Monsieur le Maire propose de procéder au vote chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Il est ainsi procédé au vote :

Section de fonctionnement :

DEPENSES

011 Charges à caractère général 361 595,57€
11 voix Pour, 1 Abstention (Patrick AFCHAIN) et 2 voix Contre (Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Philippe ATTAGNANT)

012 Charges de personnel 225 200€
12 voix Pour, 1 Abstention (Patrick AFCHAIN) et 1 voix Contre (Philippe ATTAGNANT)

65 Autres charges de gestion courante 81 700€
11 voix Pour, 1 Abstention (Patrick AFCHAIN) et 2 voix Contre (Corinne ANDRÉ-BAUCHET, Philippe ATTAGNANT)

66 Charges financières 31 700€
11 voix Pour, 2 Abstentions (Suzette SAUVEGRAIN, Patrick AFCHAIN) et 1 voix Contre (Philippe ATTAGNANT)

023 Virement à la section d'investissement 275 752,46€
12 voix Pour, 1 Abstention (Patrick AFCHAIN) et 1 voix Contre (Philippe ATTAGNANT)

RECETTES

013 Atténuation des charges 500€
12 voix Pour, 1 Abstention (Patrick AFCHAIN) et 1 voix Contre (Philippe ATTAGNANT)

70 Produits des services 39 300€
12 voix Pour, 1 Abstention (Patrick AFCHAIN) et 1 voix Contre (Philippe ATTAGNANT)

73 Impôts et taxes 516 300€
12 voix Pour, 1 Abstention (Patrick AFCHAIN) et 1 voix Contre (Philippe ATTAGNANT)

74 Dotations et participations 196 600€
12 voix Pour, 1 Abstention (Patrick AFCHAIN) et 1 voix Contre (Philippe ATTAGNANT)

75 Autres produits de gestion courante 17 300€
12 voix Pour, 1 Abstention (Patrick AFCHAIN) et 1 voix Contre (Philippe ATTAGNANT)

77 Produits exceptionnels 1 500€
12 voix Pour, 1 Abstention (Patrick AFCHAIN) et 1 voix Contre (Philippe ATTAGNANT)

Section d'investissement

DEPENSES

16 Remboursement d'emprunts	78 285,10€
<i>12 voix Pour, 1 Abstention (Patrick AFCHAIN) et 1 voix Contre (Philippe ATTAGNANT)</i>	
20 Immobilisations incorporelles	26 891,43€
<i>12 voix Pour, 1 Abstention (Patrick AFCHAIN) et 1 voix Contre (Philippe ATTAGNANT)</i>	
21 Immobilisation corporelles	350 307,08€
<i>12 voix Pour, 1 Abstention (Patrick AFCHAIN) et 1 voix Contre (Philippe ATTAGNANT)</i>	
23 Immobilisations en cours	211 423,69€
<i>12 voix Pour, 1 Abstention (Patrick AFCHAIN) et 1 voix Contre (Philippe ATTAGNANT)</i>	

RECETTES

10 Dotations de fonds divers Réserves	15 000€
<i>12 voix Pour, 1 Abstention (Patrick AFCHAIN) et 1 voix Contre (Philippe ATTAGNANT)</i>	
13 Subventions d'investissement	144 955,72€
<i>12 voix Pour, 1 Abstention (Patrick AFCHAIN) et 1 voix Contre (Philippe ATTAGNANT)</i>	

7. Modifications des statuts de la Communauté de Communes des Sablons :

Monsieur le Maire informe qu'à la demande de la Préfecture de l'Oise qui souhaite d'une part la suppression de la liste des zones d'activités des statuts de la CCS et d'autre part le classement des compétences (obligatoires, optionnelles et facultatives), la CCS a dû lors de sa réunion du 15 décembre 2016 délibérer sur la modification de ses statuts. Conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la modification des statuts de la CCS est décidée par délibérations concordantes du CCS et des Conseils Municipaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote les nouveaux statuts de la CCS à l'unanimité.

8. P.L.U.I. :

Monsieur le Maire informe que la loi ALUR modifie le Code Général des Collectivités Territoriales pour transférer automatiquement aux Communautés de Communes la compétence relative à l'élaboration et la gestion des PLU et des documents d'urbanisme. Lors du dernier conseil communautaire, plusieurs communes ont fait part de leur volonté de conserver la compétence PLU. Monsieur le Maire souhaite que la commune de Villeneuve les Sablons garde cette compétence et propose au Conseil Municipal de s'opposer au transfert de cette compétence à la CCS.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote pour s'opposer au transfert de la compétence en matière de PLU ou de document d'urbanisme à 13 voix Pour et 1 Abstention (Philippe ATTAGNANT).

9. Adhésion au Conseil en Prévention des risques du travail :

Monsieur le Maire, propose de changer de prestataire et, après en avoir exposé les avantages, demande au Conseil de choisir le Centre de Gestion.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Maire à signer tout document pour adhérer au Centre de Gestion concernant la prévention des risques du travail des agents de la Commune.

10. Avenant de convention avec la Médiathèque Départementale de l'Oise :

Sylvie JULIÉ, adjointe à la Culture, expose au Conseil Municipal que la bibliothèque communale est affiliée au réseau de la Médiathèque Départementale par une convention de partenariat, ce qui lui permet d'obtenir gratuitement le prêt de documents et de matériel d'animation. Depuis 2016, les bibliothèques qui le souhaitent, peuvent bénéficier d'un prêt d'une malle constituée de 4 liseuses et 6 tablettes numériques pour une durée de 4 mois, afin de familiariser le public à ces nouvelles pratiques de lecture. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer l'avenant concernant ce prêt.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Maire à signer l'avenant de convention.

QUESTIONS DIVERSES:

A) Délibération relative aux indemnités des élus :

Monsieur le Maire informe que suite à la réforme récente du calcul des indemnités des élus, précédemment fixées en fonction de l'indice 1015, le Conseil doit délibérer pour fixer désormais les indemnités en fonction de l'indice brut terminal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité cette proposition.

B) Demande de subvention :

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'APEI de l'Oise demande à recevoir une subvention de la Commune. Monsieur le Maire rappelle que notre commune participe régulièrement à l'opération BRIOCHE dont la recette est versée à cette association. Le Conseil, à l'unanimité, ne donne pas suite à cette demande.

C) Suzette SAUVEGRAIN demande si des travaux de voiries sont prévus rue de l'Argilière.

Monsieur le Maire informe que la commission Travaux n'a pas prévu ces travaux pour l'exercice 2017.

D) Suzette SAUVEGRAIN demande si la Commune a de nouvelles informations concernant le projet d'usine de Méthanisation à Ivry le Temple ?

Monsieur le Maire répond que la Commune n'a pas reçu d'informations officielles concernant ce projet.

E) Sylvie JULIÉ présente le visuel du texte du panneau d'interprétation touristique réalisé par l'Office de Tourisme des Sablons et qui sera prochainement installé place de l'église par la Communauté de Communes.

F) Corinne ANDRÉ-BAUCHET souhaite connaître les règlements d'urbanisme concernant les abris de jardin.

Monsieur le Maire expose les grandes lignes du règlement :

Abris de jardin inférieur à 40m2 : déclaration de travaux.

Abris de jardin supérieur à 40m2 : permis de construire.

Monsieur le Maire invite chacun à se rapprocher du secrétariat de mairie pour prendre connaissance avec précision des règles afférentes aux abris de jardin.

G) Constitution des bureaux de vote pour les élections présidentielles 2017 :

Pour le 23/04 et le 07/05, les bureaux de vote seront constitués comme suit :

- de 8h à 10h45 : Christian NEVEU, Lydia OEUVRARD, Suzette SAUVEGRAIN
- de 10h45 à 13h30 : Laurent BILLARD, Ingrid BERBION, Corinne ANDRÉ-BAUCHET
- de 13h30 à 16h15 : Sylvie JULIÉ, Danielle PUISSANT
- de 16h15 à 19h : Christian NEVEU, Alain JOLIVOT, Philippe BOURGEOIS

Ce planning sera complété et/ou modifié en fonction des disponibilités des conseillers absents ce jour.

Monsieur le Maire demande au Conseil s'il y a d'autres questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h15.

A Villeneuve les Sablons, le 7 mars 2017

Le Maire,




C. NEVEU